



## Colonne de soutien immeuble

-----  
Par montmartre11

J'ai dans mon appartement partie privative 2 colonnes qui font partie de la structure de l'immeuble, elles s'abîment est-ce que les réparations peuvent être prises en charge par la copropriété ?

Merci de votre réponse  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il faut signaler au syndic les dégradations.  
Quelle est la date de construction ?  
Pourquoi ces colonnes sont-elles abimées ?